

BRIGITTE SCHWAB

*POLITIQUE CULTURELLE ET DEMOCRATIE.  
LA REALISATION DU KULTUR- UND KONGRESSZENTRUM  
LUZERN A LA LUMIERE DE QUATRE MODELES  
NORMATIFS DE DEMOCRATIE*

« On appelle cela la ‘paix culturelle de Lucerne’.  
Pour faire passer en votation populaire le KKL, il  
a fallu des concessions à la scène culturelle  
alternative et libre. »

(Responsable culturel du canton  
de Lucerne, 72 : 48)

### **Introduction**

Le *Kultur- und Kongresszentrum Luzern* est un équipement culturel majeur en Suisse. Il a été réalisé à travers un partenariat public-privé généralement qualifié de « modèle ». Il s’agit d’un bâtiment multifonctionnel au bord du Lac des Quatre Cantons avec un immense toit de cuivre incliné qui se projette, sans appuis, à vingt mètres. Le bâtiment construit par Jean Nouvel a ouvert ses portes en 2000 et a coûté 226 millions de francs suisses<sup>1</sup>. Le cœur du *Kultur- und Kongresszentrum Luzern* (KKL) constitue ladite « salle blanche », une salle de concert pour 1 840 spectateurs avec une acoustique réalisée par Russel Johnson, qui est de premier ordre sur le plan mondial. Le KKL abrite par ailleurs une salle plus petite (« *Luzerner Saal* »), des locaux pour congrès ainsi que différents services gastronomiques (restaurants, bars, catering) et le Musée lucernois d’Art<sup>2</sup>.

La ville de Lucerne, où se trouve le *Kultur- und Kongresszentrum*, est située au cœur de la Suisse centrale à l’extrémité ouest du Lac des Quatre Cantons. Grâce à sa proximité avec les Alpes, elle vit principalement du tourisme. L’agglomération de Lucerne est, avec ses 197 000 habitants (dont 60 000 personnes habitent dans le

---

<sup>1</sup> 150 millions d’euros.

<sup>2</sup> Cf. le site internet [www.kkl-luzern.ch](http://www.kkl-luzern.ch).

centre-ville), la sixième plus grande agglomération de Suisse<sup>3</sup>. C'est une « agglomération isolée », qui se situe au sud du pôle métropolitain zurichois - auquel elle n'appartient pas (encore) - et compte 17 communes. La fragmentation gouvernementale de l'agglomération de Lucerne est relativement restreinte en comparaison suisse, son territoire étant seulement entrecoupé par deux frontières cantonales, Nidwald et Schwyz.<sup>4</sup>

La ville de Lucerne a investi en 2002 17,4 millions de francs suisses dans le soutien public à la culture.<sup>5</sup> Ceci correspond au sixième rang dans le classement des plus grandes villes suisses. Cependant si l'on compare les dépenses publiques pour la culture par habitant, Lucerne se trouve, avec 292 francs suisses<sup>6</sup> par habitant, au quatrième rang, devant les villes de Lausanne et Zurich.

### Questionnement : le postulat de la « démocratie culturelle »

En Suisse, un rapport fédéral d'experts intitulé *Éléments pour une politique culturelle en Suisse* (Clottu, 1975) diagnostiquait un appauvrissement de la vie culturelle et intellectuelle du pays. Dans ce contexte, les experts - imprégnés par l'esprit réformateur des Lumières (Gerber 1999 : 19ff) - voyaient le rôle des politiques publiques de la culture dans la relance d'une véritable *démocratie culturelle* (Clottu, 1975 : 373ff ; cf. également Schwab, 2006 : 74 ; Gerber, 1999 : 62ff)<sup>7</sup>. Ce concept de *démocratie culturelle* n'a cependant ni théoriquement ni empiriquement été suffisamment fondé. Néanmoins, il réapparaît de temps à autre dans le débat politique, par exemple récemment dans une brochure du Conseil de l'Europe intitulée *La culture, âme de la démocratie* (2008)<sup>8</sup>.

La présente contribution reprend cette revendication pour une *démocratie culturelle* comme postulat et la met au centre de la problématique de recherche. A la lumière de l'étude monographique du processus politique de réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum Luzern*, la question de recherche investiguée est la suivante : Y'a-t-il un lien entre politique culturelle et démocratie ? Si oui, comment cette interrelation peut-elle être décrite empiriquement ? Et peut-on aboutir à des généralisations sur

---

<sup>3</sup> Selon le dernier recensement fédéral de la population en l'an 2000. Données de l'Office fédéral de la statistique.

<sup>4</sup> La fragmentation gouvernementale est beaucoup plus grande encore à Genève ou à Bâle. L'agglomération genevoise est entrecoupée par la frontière nationale avec la France et par la frontière cantonale avec le canton de Vaud. L'agglomération bâloise enfin, s'étend même sur les territoires français et allemand ainsi que sur quatre cantons suisses.

<sup>5</sup> 11,5 millions d'euros. Il s'agit des chiffres les plus actuels rendus plausibles par une comparaison entre les villes suisses par l'Office fédéral de la statistique. Source : *Kultur- und Freizeitausgaben (ohne Sport) der Kantone und Gemeinden nach Ausgabenbereichen* (2002) T 16.2.9.3, Eidgenössische Finanzverwaltung, Bundesamt für Statistik – Statistisches Lexikon der Schweiz.

<sup>6</sup> 192 euros.

<sup>7</sup> Cette notion clottusienne de *démocratie culturelle* est donc plus ample que celle de *démocratisation culturelle* qui touche principalement les individus et la culture au sens étroit. La notion dans le rapport-Clottu est davantage centrée sur la communauté et la démocratie ; Clottu affirme : « ... l'effort consenti en faveur de la culture par les collectivités publiques constitue aujourd'hui un des premiers devoirs de l'État, lorsque celui-ci a pour but l'épanouissement des individus et de la vie sociale et le développement de la communauté démocratique elle-même » (Clottu, 1975 : 373).

<sup>8</sup> Cf. le site internet [www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/default\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/default_fr.asp).

le potentiel de la culture pour un développement démocratique des agglomérations ?

Les indicateurs de démocratie utilisés pour ce faire ont été déduits de quatre différents modèles de démocratie : un modèle représentatif (Schumpeter, 1924 ; Downs, 1957 ; Mill, 1991), un modèle participatif (Barber, 1984 ; Hirst, 1994), un modèle délibératif (Habermas, 1965 ; Habermas, 1981) et un modèle constructiviste (Benhabib, 1992 ; Young, 1992 ; Fraser, 1995 ; Benhabib 1996). Ces modèles formulent des attentes distinctes pour pouvoir qualifier un processus politique de pleinement démocratique. Ces différentes attentes peuvent être classées dans une dimension des acteurs (*qui doit participer au processus politique ?*) et une dimension du processus (*quel est le type de processus ?, comment faut-il revendiquer ?, quelles sont l'ampleur et la clôture du débat ?*).

T1 : Indicateurs de qualité démocratique (adapté de Ferree, Gamson et al., 2002)

	Dimension des acteurs	Dimension du processus		
	<i>Qui participe ?</i>	<i>Quelles sont l'ampleur et la clôture du débat ?</i>	<i>Comment faut-il revendiquer ?</i>	<i>Quel est le type de processus ?</i>
Modèle de démocratie représentatif	<b>Leadership d'une élite politique</b>	Clôture du débat (closure)	Distanciation intérieure et civilité ( <i>detachment, civility</i> )	Marché libre des idées Transparence
Modèle de démocratie participatif	Implication de la société civile ( <i>popular inclusion</i> )	Crainte d'une clôture imposée du débat politique ( <i>imposed closure</i> )	Grand éventail de formes d'expression accepté	<b>Renforcement d'acteurs de la société civile (empowerment)</b>
Modèle de démocratie délibératif	Implication de la société civile ( <i>popular inclusion</i> )	Crainte d'une clôture précipitée, ne se fondant pas sur un consensus du débat politique ( <i>imposed closure</i> )	<b>Dialogue, respect mutuel, politesse</b>	Délibération
Modèle de démocratie constructiviste	Implication de la société civile ( <i>popular inclusion</i> )	<b>Elargissement de la communauté politique, crainte d'une clôture du débat politique qui exclut (exclusionary closure)</b>	Créativité narrative	Renforcement d'acteurs de la société civile et reconnaissance officielle ( <i>recognition</i> )

En ce qui concerne la dimension des acteurs, le modèle représentatif affirme qu'un *leadership d'une élite politique* qui résout les problèmes en représentation du peuple garantit mieux un processus politique démocratique. Les modèles participatif, délibératif et constructiviste mettent par contre plutôt en avant une forte *implication de la société civile* pour qu'un processus politique puisse être décrit comme pleinement démocratique (cf. colonne « dimension des acteurs » dans le tableau T1 ci-dessus). Dans la dimension du processus politique (cf. colonne « dimension du processus »), le modèle représentatif exige, en analogie au marché, un *libre échange des idées, de la transparence et de la civilité* dans la formulation des idées politiques ainsi qu'une clôture nette du débat par un vote majoritaire. Les modèles participatif et

constructiviste au contraire mettent l'accent plutôt sur le *empowerment* et la *reconnaissance* d'acteurs de la société civile et acceptent pour ceci un *grand éventail de formes d'expressions* authentiques des citoyens, ce qui, selon le modèle constructiviste, engendrera de la *créativité narrative* dans le débat politique. Le modèle délibératif, à son tour, met en avant le *dialogue dans le respect mutuel et la politesse* dans un véritable processus politique de *délibération*. Les modèles participatif et délibératif craignent une *clôture précipitée* d'un débat politique qui *ne se baserait pas sur un consensus*. Le modèle constructiviste considère un processus politique comme étant pleinement démocratique s'il contribue à élargir la communauté politique et si les débats publics ne sont pas clos précipitamment en excluant certains groupes du jeu politique. Le tableau T1 présente les indicateurs de qualité démocratique en synopsis (en gras l'indicateur prioritaire de chaque modèle normatif de démocratie).

L'analyse ci-après des écarts entre ces critères normatifs et la réalité empirique concrète de réalisation du *Kultur- und Kongresszentrums Luzern* observée permettra de qualifier dans un premier temps le lien entre politique culturelle et démocratie dans ce cas spécifique. Il s'agira par la suite de généraliser pour sonder dans une perspective appliquée le potentiel de la politique culturelle pour un développement démocratique des agglomérations (Saez, 2000 ; Négrier et Faure, 2001).

### **Le rôle des différents types d'acteurs : leadership politique *versus* implication d'acteurs privés**

Quel rôle les différentes catégories d'acteurs ont-elles joué dans la réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum Luzern*? Nous distinguons principalement l'« élite politique »<sup>9</sup> - à laquelle le modèle démocratique représentatif attribue un rôle prépondérant - et les « acteurs privés »<sup>10</sup> - qui, selon les autres modèles normatifs de démocratie, doivent être intégrés dans le processus politique.

Ce sont des promoteurs privés de la culture qui ont fait pression d'une manière décisive pour la réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum Luzern* dans sa forme actuelle. La revendication pour une nouvelle salle de concert plus festive et améliorée au niveau de l'acoustique pour maintenir la renommée internationale du festival de musique classique *Internationale Musikfestwoche*<sup>11</sup> émanait de son directeur et d'autres personnalités publiques de la scène musicale. Ils en ont fait un thème de débat public relaté dans la presse (Bühlmann, 1998 : 52-53). Par la suite, ce sont des promoteurs privés de la culture qui ont pris le relais et qui ont considérablement fait pression pour la construction d'une nouvelle salle de concert, plutôt que de rénover l'ancienne, comme c'était alors l'intention des autorités publiques. Cette pression a principalement été exercée de deux manières. Premièrement, une fondation privée - la *Stiftung Konzerthaus Luzern* - a été fondée sous la direction d'un banquier privé et d'un industriel lucernois. Cette fondation

---

<sup>9</sup> L'« élite politique » correspond aux autorités publiques, qui peuvent se composer plus concrètement des membres du gouvernement, des parlementaires, de partis politiques, des services cantonaux et communaux de la culture ainsi que d'experts mandatés par les autorités publiques.

<sup>10</sup> Le groupe des « acteurs privés » peut être composé d'acteurs aussi variés que des mécènes, des sponsors et des fondations privées ainsi que des acteurs culturels et leurs organisations.

<sup>11</sup> Il s'appelle aujourd'hui Lucerne Festival, cf. site internet [www.lucernefestival.ch](http://www.lucernefestival.ch).

regroupait un large éventail de personnes, d'entreprises et d'institutions qui s'engageaient pour la construction d'une nouvelle salle de concert pour la musique classique à Lucerne. De sa création en 1988 jusqu'en 1993, cette fondation a réalisé ledit « *Luzerner Sammelwunder* »<sup>12</sup>, en rassemblant presque 45 millions de francs suisses<sup>13</sup> de dons privés, de contributions de sponsors et de recettes de concerts de bienfaisance, ce qui correspondait à 10 millions de francs de plus qu'initialement visé et à un quart de la somme prévue à l'époque pour la construction d'une nouvelle salle de concert<sup>14</sup>. Deuxièmement, une mécène a offert en plus à la ville de Lucerne 960'000 francs suisses<sup>15</sup>, somme qui correspondait exactement au crédit que la ville de Lucerne a demandé deux jours plus tard au parlement municipal pour l'ouverture d'un concours international d'architecture pour la construction d'une nouvelle salle de concert parmi un cercle restreint d'architectes invités (Bühlmann, 1998 : 70).

Cette offensive et cette euphorie privée anticipée, avant même qu'un projet politique ait été mis sur pied, ont été mal vues. Le parti des Verts et une liste féministe<sup>16</sup> annonçaient tout de suite qu'ils allaient lancer le référendum contre le « *Diktat reicher Sponsoren* », le diktat des riches sponsors, pour soumettre à la votation populaire le don de la mécène pour le concours d'architecture. Ils appelaient ce cadeau un « geste féodal » qui dicte la construction d'une nouvelle salle et ils dénonçaient sévèrement l'attitude complaisante du gouvernement de la ville<sup>17</sup>. Par ailleurs, des parlementaires de la droite politique critiquaient le cadeau de la mécène qui « prenait ainsi influence sur les processus parlementaires »<sup>18</sup>. Le directeur des finances de la ville de Lucerne calmait le jeu en affirmant : « tout est super-démocratique. Il n'y aura aucun coup de bêche avant que le peuple n'ait pas approuvé le projet ». Il précisait que le parlement de la ville allait avoir encore au minimum trois fois et le souverain au minimum deux fois l'occasion de s'exprimer sur le nouveau centre culturel<sup>19</sup>. De la votation populaire sur l'acceptation du don de la mécène pour le concours d'architecture, il résulta un oui à 63% des voix.

Les opposants craignaient que les coûts élevés pour la construction d'une nouvelle salle de concert puissent représenter une menace pour le subventionnement public d'autres secteurs culturels dans la ville. Leur stratégie était de s'opposer modérément à la nouvelle salle de concert pour ainsi tirer un maximum de profit et de concessions pour la scène culturelle alternative. Ainsi, ils lancèrent, entre autres, une initiative<sup>20</sup> en mai 1990 - la *Inseli-Initiative* - dont le principal but n'était selon les adversaires pas vraiment de proposer un parc populaire sur le terrain prévu pour la

---

<sup>12</sup> C'est ainsi que le coordinateur général du KKL qualifiait ce résultat dans la conjoncture économique difficile des années 1990.

<sup>13</sup> 29 millions d'euros.

<sup>14</sup> Estimé à l'époque à 180 millions de francs suisses (118,5 millions d'euros).

<sup>15</sup> 633 000 euros.

<sup>16</sup> Il s'agit de la Unabhängige Frauenliste Luzern.

<sup>17</sup> Source : le journal *Luzerner Neueste Nachrichten*, 23 février 1989.

<sup>18</sup> Source : *Luzerner Neueste Nachrichten*, 23 septembre 1989.

<sup>19</sup> Source : *Luzerner Neueste Nachrichte*, 8 septembre 1989.

<sup>20</sup> Le droit d'initiative implique un droit populaire de proposition, alors que le référendum est un droit populaire pour opposer un veto à une décision politique déjà prise. Dans la ville de Lucerne, il faut recueillir 800 signatures pour une initiative et un référendum. Source : *Gemeindeordnung der Stadt Luzern*.

construction de la nouvelle salle de concert - le *Inseli* justement - mais de bloquer le dossier, d'empêcher par là la réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum* et, surtout, d'obtenir les concessions mentionnées. Le parlement lucernois recommanda de rejeter cette initiative, qui « aurait des conséquences catastrophiques pour le projet de la construction d'une nouvelle salle de concert ». Le porte-parole du groupe libéral affirma que le but des initiateurs était principalement « d'empêcher la construction du *Kultur- und Kongresszentrum*, sans vraiment tenir à un projet de parc populaire »<sup>21</sup>. L'initiative, dès lors appelée « *Verbindungs-Initiative* », fut rejetée en votation populaire par 59% des voix.

Les autorités publiques - plus précisément le syndic de la ville de Lucerne et la responsable culturelle de l'administration communale - ont agi de manière prudente dans une situation politique délicate et complexe. Elles ont à plusieurs reprises fait recours à des consultants externes, auxquels elles ont attribué une large marge de manœuvre. Deux exemples peuvent illustrer ceci. Premièrement, la revendication pour la construction d'une nouvelle salle de concert a provoqué une telle abondance de demandes d'autres secteurs culturels que les autorités publiques se sont vues incapables de les traiter ; elles ont donc mandaté une entreprise de planification privée pour réfléchir à une vue d'ensemble quant à la mise à disposition par la ville de locaux pour des activités culturelles ainsi que pour chiffrer les coûts des différentes demandes<sup>22</sup>. Deuxièmement, lorsque Jean Nouvel a entamé une action judiciaire contre la ville de Lucerne pour non-respect des conditions du concours d'architecture, demandant 50 000 francs suisses<sup>23</sup> de dommages et intérêts (Bühlmann, 1998 : 83). Il avait en effet remporté le concours d'architecture, mais les autorités publiques avaient néanmoins choisi l'architecte classé au deuxième rang, car Jean Nouvel n'avait pas respecté le plafonnement des coûts et les prescriptions d'utilisation du bord du lac. Dans cette situation de conflit ouvert, celles-ci ont de nouveau décidé d'attribuer la charge de la réalisation de la nouvelle salle de concert à un coordinateur général - un des co-auteurs de l'étude *Optimierungsstudie zur Bereitstellung von Kulturräumen*<sup>24</sup> réalisée par le bureau de planification mandaté par les autorités publiques - qui, pour cette raison, avait une parfaite connaissance de la situation locale lucernoise<sup>25</sup>. Celui-ci a à son tour marqué de manière déterminante l'orientation multifonctionnelle de la nouvelle salle de concert. Après une large consultation des milieux intéressés adressée à plus de cent destinataires, le nouveau coordinateur général externe présentait en 1991 son *Gesamtkonzept für ein Kultur- und Kongresszentrum am See*, qui contenait deux nouveautés fondamentales : tout d'abord il prévoyait non plus seulement la nouvelle salle de concert, mais un complexe plus grand avec par ailleurs un plus petit « *Luzerner Saal* » et un « *Auditorium* » où de grands congrès pourraient avoir lieu. Ensuite, il reprenait l'idée initialement prévue et finalement abandonnée de localiser le Musée lucernois d'Art dans le nouveau *Kultur- und Kongresszentrum*.

---

<sup>21</sup> Source : *Luzerner Tagblatt*, 17 mai 1991.

<sup>22</sup> Requête au parlement municipal en octobre 1986, approuvée en janvier 1987 et mandat à une entreprise de planification zurichoise.

<sup>23</sup> 33 000 euros.

<sup>24</sup> Étude d'optimisation pour la mise à disposition de locaux pour des activités culturelles, 1988.

<sup>25</sup> Décision du Parlement lucernois du 24 avril 1991.

En conclusion intermédiaire, nous voyons que ce n'est pas une élite politique, mais au contraire des acteurs de la société civile - mécènes et fondations d'abord et consultants externes ensuite - qui ont principalement forgé le *Kultur- und Kongresszentrum Luzern* comme il se trouve aujourd'hui au bord du lac. Les parlementaires ont résisté au *forcing* privé, auquel les autorités publiques ont répondu en chargeant des consultants privés de repenser la situation dans son ensemble, sur la base d'une large consultation.

### **Le processus de politique culturelle : style d'expression et ampleur du débat**

Alors que le focus de l'analyse portait ci-dessus sur la question de *qui* avait participé, il s'agit maintenant d'analyser *comment* le processus de politique culturelle s'est déroulé lors de la réalisation du *Kultur- und Kongresszentrums Luzern*. Nous prenons en compte l'ampleur et la clôture du débat de politique culturelle, le style politique ainsi que les caractéristiques d'ensemble du processus de politique culturelle (voir les trois colonnes de droite dans le tableau T1). Comme auparavant, nous procéderons à une évaluation des écarts entre les attentes des différents modèles théoriques de démocratie et la réalité concrète observée.

La réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum* à Lucerne a déclenché un débat de politique culturelle large impliquant les différents secteurs culturels lucernois. Du point de vue du contenu, le débat de politique culturelle a été mené de manière très extensive suite à la pression de groupements politiques alternatifs et de gauche qui menaçaient de ne pas soutenir en votation populaire le projet de la construction d'une nouvelle salle de concert, si la situation de la culture alternative et libre n'était pas par la même occasion revue et améliorée.

C'est ainsi que la « *Luzerner Kulturraumdiskussion* » a pris son cours. En effet, une abondance de revendications de tous les secteurs culturels avait été formulée, suite à l'annonce de la revendication des milieux de la musique classique pour une nouvelle salle de concert, dépassant les capacités des autorités publiques à y donner réponse. Elles ont donc mandaté des professionnels pour faire le point de la situation des différents secteurs culturels lucernois. Les experts ont présenté en 1998 leur rapport intitulé *Optimierungsstudie für den Bau von Kulturräumen* ; ils conseillaient dans leurs recommandations, à part la réalisation d'une nouvelle salle de concert pour les *Internationale Musikfestwochen*, d'augmenter de 1,5 million de francs suisses les subventions pour la culture alternative<sup>26</sup>.

Si le débat de politique culturelle a certes été mené de manière même très large du point de vue du contenu, ceci n'a pas du tout été le cas pour l'extension géographique de celui-ci. Alors que la réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum* - qui constitue un équipement culturel majeur en Suisse et sur le plan européen - et le fait de repenser dans l'ensemble l'offre culturelle et les locaux mis à disposition pour celle-ci à Lucerne auraient dû impliquer toute l'agglomération lucernoise voire le canton dans le débat public, celui-ci est resté très circonscrit à la ville de Lucerne. Ni dans la *Regionalkonferenz Kultur Region Luzern*, composée de 12

---

<sup>26</sup> 968 000 euros. Ceci impliquait notamment la réalisation de deux locaux alternatifs supplémentaires : la « Boa » et la « Schüür ».

communes avoisinant la ville de Lucerne et fondée en 1985 pour cofinancer le *Luzerner Theater* et le *Luzerner Sinfonieorchester*<sup>27</sup>, ni au niveau du canton de Lucerne, la réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum Luzern* et la *Kulturraumdiskussion* n'ont fait l'objet d'un débat substantiel. Le canton a été indirectement impliqué dans la *Kulturraumoffensive* dans la mesure où il porte la responsabilité financière du Musée lucernois d'Art qui a en fin de compte été intégré dans le nouveau *Kultur- und Kongresszentrum*. Le canton de Lucerne a ainsi contribué avec un crédit à hauteur de 25 millions de francs suisses<sup>28</sup> à la construction du nouveau *Kultur- und Kongresszentrum*. D'après les témoignages de parlementaires du Parti des Verts interviewés dans le cadre de cette étude, le canton de Lucerne avait abaissé le montant de sa contribution de manière très délibérée tout juste en dessous de la limite du référendum financier obligatoire<sup>29</sup> afin d'éviter de se voir confronté à devoir mener un débat public large dans l'ensemble du canton sur la réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum* en amont d'une votation populaire.

« Comme tout le monde sait, le canton a abaissé son crédit méticuleusement juste en dessous de la limite du référendum obligatoire de 25 millions de francs suisses. » (Ancien parlementaire cantonale du Parti des Verts, 34 : 16)

Le style politique du débat culturel lucernois a été à partir de 1991 caractérisé par l'expression d'idées principalement formulées avec distanciation intérieure par rapport au point de vue exprimé (*civility*) et par des moyens d'expressions politiques classiques, comme le modèle de démocratie représentative le demande (cf. tableau T1). Ceci a été favorisé par l'implication des consultants, qui ont eu les moyens de réaliser un processus intégratif très large, mené de manière très systématique et très réfléchi. Avant 1991 toutefois, le style du débat politique était très engagé, émotionnel et pas très tempéré. Notamment, les groupements de gauche et les Verts n'ont pas mâché leurs mots pour dénoncer par exemple la prise d'influence du « capital international sur le processus parlementaire local »<sup>30</sup>. Ils ont également utilisé des moyens d'expression originaux, par exemple en lançant la *Verbindungs-Initiative* (voir ci-dessus).

Il y a par ailleurs eu une forte rivalité et ce pas seulement entre le secteur de ladite « haute culture de la musique classique » et de la « culture alternative » décrite plus haut, mais également entre les milieux de la musique classique et ceux de l'art. Le projet de ces derniers de localiser le Musée lucernois d'art dans le *Bourbaki-*

---

<sup>27</sup> L'adhésion à la *Regionalkonferenz Kultur Region Luzern (RKK Luzern)* est facultative pour les communes. La conférence a été fondée sur initiative du canton de Lucerne. Elle contribue à hauteur de 10% à la subvention publique totale pour le théâtre et l'orchestre symphonique, alors que la ville de Lucerne contribue à hauteur de 50% et le canton de Lucerne à hauteur de 40%. En 2006 le montant net de la conférence régionale attribué aux deux institutions culturelles s'élevait à 2 millions de francs suisses (1,33 million d'euros).

<sup>28</sup> 16,4 millions d'euros.

<sup>29</sup> Le référendum financier obligatoire est inscrit dans l'article 23b de la constitution du canton de Lucerne. Des prises de décisions du parlement cantonal qui impliquent des dépenses de plus de 25 millions de francs suisses (16,6 millions d'euros) doivent obligatoirement être soumises au scrutin populaire cantonal.

<sup>30</sup> Source : *Luzerner Neueste Nachrichten*, 23 février 1989.



*Panorama*<sup>31</sup> (projet *Pro Arte*) a été en 1987, quand les milieux de la musique classique ont commencé à revendiquer une nouvelle salle de concert, très avancé (Bühlmann, 1998 : 64). La ville de Lucerne était favorable au projet ; un concours d'architecture avait déjà eu lieu et les coûts de 45 millions de francs suisses<sup>32</sup> étaient déjà agendés, quand le gouvernement de la ville annonçait en 1990 à la surprise et au désenchantement des responsables de *Pro Arte* que les différents projets de politique culturelle devaient être redimensionnés et réalisés en plusieurs étapes. Avec la limite de 100 millions de francs suisses<sup>33</sup> répartis sur plusieurs années que la ville de Lucerne s'était donnée comme maximum pour réaliser de nouvelles institutions culturelles, elle arrivait, avec la nouvelle demande de construction d'une salle de concert, à ses limites (Bühlmann, 1998 : 78). Ce retrait de la ville de Lucerne dans son engagement pour *Pro Arte* a été vécu par les responsables comme une victoire des milieux de la musique classique sur ceux des arts. Par protestation, les trois représentants clés du Projet *Pro Arte* ont donné de concert leur démission immédiate le 3 décembre 1990 des comités directeurs de la *Kunstgesellschaft* et du *Panoramaverein*.

Le modèle théorique de démocratie représentative stipule qu'un processus politique démocratique doit correspondre - en analogie au marché - à un échange libre et transparent d'idées. Ceci a été dans l'ensemble le cas lors de la réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum* à Lucerne où les différents idées et points de vue ont pu être déposés soit à la commission administrative pour la culture ou bien plus tard lors de la consultation des milieux intéressés sur la *Optimierungsstudie zur Bereitstellung von Kulturräumen*. Il convient de rappeler que c'est grâce à des parlementaires qu'un débat aussi large a eu lieu. Ceux-ci ont même demandé de soumettre au scrutin populaire l'acceptation du cadeau de la mécène pour le concours d'architecture. Les médias ont par ailleurs très largement relaté le débat de politique culturelle dans la presse, ce qui a permis un échange large et transparent d'idées.

Les modèles de démocratie participative et délibérative mettent plutôt en avant que le processus de politique culturelle doit renforcer (*empowerment*) et reconnaître officiellement (*recognition*) des acteurs de la société civile. Ceci a aussi été le cas lors de la réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum Luzern*. La *Interessensgemeinschaft Kultur*, en bref *IG Kultur*, rassemble toutes les associations culturelles lucernoises. Elle existe depuis 1977 et a continuellement grandi depuis. Il s'agit moins d'un groupe d'intérêt politique dans le sens propre du terme ou d'un forum où des questions de politique culturelle seraient systématiquement débattues de manière controversée que d'une organisation faîtière de la scène culturelle lucernoise dans sa pluralité et dans son ensemble. En 1989, la *IG Kultur* s'est donné un bureau appelé *Kulturforum* et a officiellement été reconnue par la ville de Lucerne qui subventionne le bureau depuis 1990 pour ces services culturels - comme l'agenda culturel dans le

---

<sup>31</sup> Il s'agit d'un grand panorama de 112 mètres sur 10 réalisé par le peintre Edouard Castres qui relate le franchissement de la frontière suisse par l'armée française du général Bourbaki durant l'hiver 1871, à la fin de la guerre franco-allemande.

<sup>32</sup> 29 millions d'euros.

<sup>33</sup> 65,5 millions d'euros.

*Kulturmagazin* et l’affichage d’informations culturelles en ville et d’autres - qu’il fournit au service de toute la scène culturelle lucernoise.

Le processus de politique culturelle comme il a eu lieu lors de la réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum Luzern* se caractérise surtout par un ajustement et une intégration des revendications et intérêts culturels divers dans le *Luzerner Kulturfriede*. De nombreuses votations populaires, cinq en tout entre 1989 et 2003 et toutes en faveur du *Kultur- und Kongresszentrum Luzern* (voir tableau T2), l’ont confirmé.

T2 : Votations populaires concernant la réalisation du KKL

Année	Votation populaire	Résultat
1989	Sur l’acceptation du don d’une mécène de 960 000 francs suisses <sup>34</sup> pour le concours d’architecture	63% de oui
1991	Initiative pour empêcher le KKL	59% de non
1992	Crédit de projection de 3,5 millions de francs suisses <sup>35</sup>	61% de oui
1994	Crédit de construction de 94 millions de francs suisses <sup>36</sup>	66% de oui
2003	Crédit de 18 millions de francs suisses <sup>37</sup> pour la stabilisation de l’exploitation du KKL ainsi qu’une augmentation d’un million de francs suisses <sup>38</sup> de la subvention annuelle accordée au KKL	56% de oui

Ces nombreux scrutins populaires confèrent aujourd’hui au *Kultur- und Kongresszentrum*, comme au « compromis culturel lucernois », un solide ancrage local et démocratique.

« Le KKL a joué un rôle primordial pour réaliser ce compromis culturel. Chaque association, même très petite, a été contactée. Et aujourd’hui, le KKL représente en tant que symbole la liaison de la population lucernoise avec la culture. C’était un processus d’apprentissage, comme une sorte de socialisation de la population. » (Responsable culturelle de la ville de Lucerne, 39 : 53)

Ces nombreuses votations populaires, étalées sur une quinzaine d’années, n’étaient pas gagnées d’avance. La consultation large et sérieuse des milieux concernés, décrite plus haut, y est pour beaucoup. L’étude *Optimierungsstudie zur Bereitstellung von Kulturräumen* a été envoyée à plus de 100 acteurs. Par ailleurs, les subventions données au secteur de la culture alternative et des concessions aux associations lucernoises qui jouissent d’un droit d’usage de la salle de concert au KKL à des tarifs non-commerciaux ont été décisives. « Ainsi la ville a au fond acheté leurs voix », a écrit la *Luzerner Zeitung* sans mâcher ses mots<sup>39</sup>. Pour la réalisation de ce consensus parmi tous les acteurs concernés et pour la direction du processus de mise en œuvre dans une sorte de « leçon de design architectural et urbain », le

<sup>34</sup> 619 500 euros.

<sup>35</sup> 2,3 millions d’euros.

<sup>36</sup> 60,4 millions d’euros.

<sup>37</sup> 11,6 millions d’euros.

<sup>38</sup> 645 300 euros.

<sup>39</sup> Supplément de la *Luzerner Zeitung* du 21 mars 2000 lors de l’ouverture du *Kultur- und Kongresszentrum Luzern*.

coordinateur général et le syndic de la ville de Lucerne ont reçu en 1997 le prix du mérite « *Verdienst* » (Bühlmann, 1998 : 92).

### **Conclusion et ouverture : Qualité du processus de politique culturelle et potentiel pour un développement démocratique des agglomérations**

Le processus de réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum Luzern* comme il a été retracé dans le cadre de cette contribution peut-il désormais être qualifié de « démocratique » ? Nous avons vu plus haut que l'on peut aborder cette question dans les quatre perspectives de la démocratie représentative, participative, délibérative et constructiviste (voir la partie sur le questionnement)<sup>40</sup>. Qu'est-ce que la comparaison du processus de politique culturelle concrète avec les attentes des différents modèles normatifs de démocratie nous apprend ?

Le processus de politique culturelle, comme il a été retracé, peut tout à fait être qualifié de démocratique dans le sens du modèle de démocratie délibérative. C'est au critère prioritaire<sup>41</sup> du *dialogue, du respect mutuel et de la politesse* que le modèle délibératif met en avant que le processus de politique culturelle analysé correspond le plus. Il y a eu en effet un processus d'ajustement des différents intérêts très systématique, qui peut être qualifié de *délibératif* et qui a été mené dans le *respect mutuel* des acteurs et de manière *polie*. De même, la société civile a été impliquée - comme le modèle délibératif le demande aussi - et ceci grâce à des consultants externes qui ont recensé les demandes de tous les acteurs culturels lucernois et les ont synthétisées dans la *Optimierungsstudie zur Bereitstellung von Kulturräumen*. Ainsi la clôture du débat public sur la réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum* se fonde sur un consensus très large - appelé même le *Luzerner Kulturfriede* - confirmé plusieurs fois en votation populaire.

Lors de la réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum*, le leadership politique ne résidait pas de manière claire et univoque dans les mains de l'*élite politique*, comme le modèle de démocratie représentatif le demanderait. Ce sont au contraire des acteurs de la société civile - et en l'occurrence des promoteurs privés de la culture : mécènes et fondations - qui ont influencé de manière décisive le processus, en s'imposant avec l'idée de la construction d'une nouvelle salle de concert contre les autorités publiques qui voulaient à l'époque plutôt rénover l'ancienne salle. Mais le modèle représentatif reste présent dans le sens que le processus politique s'est déroulé de manière très *transparente* et en accord avec un *marché libre des idées*. Les revendications ont été mises en avant avec une certaine *distanciation intérieure*. Comme le modèle représentatif le demande, les débats publics ont pu être clôturés par des décisions majoritaires, notamment les votations populaires (*closure*). Ainsi

---

<sup>40</sup> Dans le cadre du débat politologique sur la gouvernance urbaine et le « déficit démocratique » diagnostiqué par celui-ci, on part généralement implicitement d'une notion de démocratie représentative exclusivement.

<sup>41</sup> Les indicateurs prioritaires de chaque modèle normatif de démocratie sont mis en gras dans le tableau T1. Il s'agit, pour les rappeler, de : *Leadership d'une élite politique* (modèle représentatif) ; *Renforcement d'acteurs de la société civile* (modèle participatif) ; *Dialogue, respect mutuel, politesse* (modèle délibératif) ; *Elargissement de la communauté politique, crainte d'une clôture du débat politique qui exclut* (modèle constructiviste).

une fois la cinquième votation populaire sur un crédit dit « de stabilisation de l'exploitation du KKL » à hauteur de 18 millions de francs suisses<sup>42</sup> gagnée à 56% des voix, le débat politique et public a été terminé et clôturé sans qu'une réponse n'ait été donnée à la question de savoir qui portait la responsabilité pour la dette de construction et pour le faux pronostic du modèle d'exploitation<sup>43</sup>.

Le processus de politique culturelle comme il a eu lieu lors de la réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum* se caractérise également par l'élément mis en avant par le modèle de démocratie participative du renforcement d'acteurs de la société civile (*empowerment*). Pendant le processus de politique culturelle, la *Interessensgemeinschaft Kultur* s'est institutionnalisée davantage en se donnant un bureau appelé *Kulturforum*. Celui-ci a été reconnu par la ville de Lucerne qui le subventionne pour les services culturels qu'il lui rend. Cependant, ceci n'a pas du tout conduit - comme le modèle participatif le prévoirait - à l'acceptation d'un éventail plus large de formes d'expression des idées. En effet, ce sont les Verts et des groupements politiques alternatifs qui ont relayé politiquement les intérêts du monde culturel (alternatif) ainsi que par la suite - et dans un autre registre - les consultants externes.

C'est du modèle normatif de démocratie constructiviste que le processus de réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum* est le plus éloigné. En effet aucune *créativité narrative* n'a pu être observée, en impliquant des acteurs de la société civile dans le processus de politique culturelle. Ainsi, on ne peut guère parler d'un *élargissement de la communauté politique* par des acteurs culturels nouveaux, comme le modèle constructiviste le préconiserait.

En définitive, qu'est-ce que cela signifie pour notre questionnement du postulat de la *démocratie culturelle* ? L'analyse montre qu'il y a un lien dans l'agglomération lucernoise entre politique culturelle et démocratie. La réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum* a engendré un processus délibératif large et transparent sur la mise à disposition par la ville de locaux pour les activités culturelles. Elle a par ailleurs permis de renforcer le *Kulturforum* en tant que représentant de la scène culturelle lucernoise dans sa pluralité.

L'appel pour une *démocratie culturelle* dans le rapport fédéral d'expert *Eléments pour une politique culturelle en Suisse* (Clottu, 1975) affirme que le soutien public à la culture pourrait engendrer un renouveau démocratique, qu'il y aurait en d'autres termes un potentiel démocratique dans la politique culturelle. Un « potentiel » ne peut être analysé empiriquement, mais il peut être mis en évidence en comparant différents types de politiques culturelles et leurs qualités démocratiques respectives<sup>44</sup>. Ainsi,

---

<sup>42</sup> 11,6 millions d'euros.

<sup>43</sup> Le modèle d'exploitation initialement envisagé prévoyait à l'intérieur de la *KKL Management AG* un financement transversal entre domaine culturel et domaine des congrès. Une exploitation sans subventions publiques était prévue, où le *Lucerne Festival* servirait comme emblème international pour attirer des congrès hauts de gammes, qui permettraient de réaliser des grands bénéfices pour financer les activités dans le domaine culturel plutôt déficitaire. Ce modèle d'exploitation s'est avéré irréaliste.

<sup>44</sup> C'est ce que je fais dans ma thèse de doctorat intitulée *Kulturpolitik und Demokratie in der Agglomeration*. J'y analyse deux types de politiques culturelles à l'échelle des six plus grandes agglomérations de Suisse (Zurich, Bâle, Genève, Berne, Lausanne et Lucerne) : des modèles régionaux de financement de la culture ainsi que de «grands projets culturels» qui, par leur taille, demandent une participation financière des communes environnantes et impliquent ainsi également toute l'agglomération. Ces cas peuvent par ailleurs être classés en sous-groupes, comme par exemple

des vecteurs de démocratisation culturelle peuvent être mis en lumière ou, autrement dit, des conditions auxquelles une politique publique de la culture peut contribuer à un développement démocratique de l'agglomération. Je vais en nommer cinq comme ouverture.

*Potentiel démocratique 1 : De larges débats publics de politique culturelle.* En Suisse, des débats culturels publics larges n'ont eu lieu que de manière très éphémère. De tels débats se déclenchent de manière plutôt aléatoire lors d'événements spéciaux ou de scandales. Le débat public très extensif de la *Kulturraumdiskussion* à Lucerne constitue une exception depuis les années 1990 en Suisse et peut valoir comme modèle.

Un risque des partenariats privé-public (Bolz, 2005) - comme la *réalisation du Kultur- und Kongresszentrum Luzern* en est un exemple - est constitué par le fait que des dimensions importantes du débat peuvent être soustraites au débat public par des dons de mécènes (Schwab, 2004 et 2007)<sup>45</sup>. Ceci n'a pas pu être observé à Lucerne, où les partis politiques ont même exigé de faire voter le peuple sur l'acceptation de l'offre du concours d'architecture par la mécène.

Dans le contexte politique suisse (Schwab, 2007), ce sont les votations populaires - ou, déjà, les menaces référendaires - qui exigent des campagnes d'information offensives et créent des débats publics larges. Mais les autorités publiques craignent généralement de perdre les votations populaires sur des enjeux culturels, comme si la culture bénéficiait à une couche restreinte de la population uniquement et serait « élitaire » et plutôt un « luxe »<sup>46</sup>. Si elles sont gagnées par contre, elles apportent beaucoup de légitimité et un ancrage local solide et large<sup>47</sup>.

*Potentiel démocratique 2 : Lobbying politique des acteurs culturels.* Le dialogue entre monde politique et monde culturel est souvent très difficile. Les logiques et manières de fonctionner et de s'exprimer sont très différentes. Les acteurs de la scène culturelle (libre) ont de la peine à se faire entendre politiquement. Ils sont peu politisés et défendent souvent mal leurs intérêts dans le monde politique<sup>48</sup>. Dans le cas

---

les *partenariats privé-public* (la réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum Luzern* en est un exemple) ou encore les *instances inter-gouvernementales* (comme par exemple la *Regionale Kulturkonferenz Region Luzern*). La comparaison transversale entre ces groupes permet d'aboutir à des généralisations sur le lien entre politique culturelle et démocratie et de dégager plusieurs potentiels démocratiques ainsi que leurs conditions de réalisation.

<sup>45</sup> Ceci a par exemple été le cas lors du partenariat privé-public pour la réalisation du *Zentrum Paul Klee* à Berne, où le partage des tâches entre autorités publiques et mécène faisait que le débat public ne portait ni sur la localisation, ni sur le choix de l'architecte du nouveau centre.

<sup>46</sup> Ainsi s'explique le fait que le canton de Lucerne a abaissé sa contribution au KKL tout juste sous la limite du référendum obligatoire.

<sup>47</sup> Dans la région de Bâle par exemple, les responsables politiques du canton de de Bâle-Campagne craignaient de soumettre au scrutin populaire le *Kulturvertrag* impliquant de payer 1% des recettes des contribuables du canton aux prestations de centre du canton de Bâle-Ville dans le domaine culturel. Le référendum a cependant par la suite été lancé par le parti des « Démocrates Suisses » (droite populiste). Du scrutin populaire résultait un oui clair de 59%, ce qui a conféré à ce nouvel instrument de financement régional de la culture une caution populaire très étendue.

<sup>48</sup> Une exception est constituée par les directeurs de grandes institutions culturelles (comme dans le cas lucernois analysé ci-dessus par exemple le directeur des *Internationale Musikfestwochen*) qui arrivent bien à faire valoir leurs intérêts politiquement via le contact personnel avec les autorités publiques.

lucernois, le parti des Verts s'est fait l'avocat de la scène culturelle alternative et les consultants ont recensé et synthétisé les demandes de la scène culturelle. Les acteurs culturels nécessitent des médiateurs, qui relayent politiquement leurs intérêts. Ils peuvent être des partis politiques, des responsables culturels d'administrations ou encore des organisations faitières comme le *Kulturforum*.

*Potentiel démocratique 3 : Permettre aux habitants de « vivre » l'agglomération par l'offre culturelle.* Là où des systèmes intercommunaux de financement régional de la culture - comme par exemple la *Regionale Kulturkonferenz Region Luzern* (RKK Luzern) - existent, ils permettent aux élus politiques de sentir déjà très concrètement l'interconnectivité des phénomènes et de « vivre » l'agglomération. Une offre culturelle abondante dans toute l'agglomération permet aussi aux habitants de « vivre » l'agglomération et d'aller à la découverte d'autres parties de celle-ci. Ceci a été à Lucerne le but d'une initiative appelé *Kultur Region Luzern*<sup>49</sup>, où la RKK *Region Luzern* organisait des manifestations à l'occasion desquelles les communes membres se présentaient mutuellement à travers des événements culturels lors d'une journée chacune. Le but était d'inciter les habitants à se déplacer dans la couronne de l'agglomération pour mieux la connaître. En effet, nous avons pu constater dans une enquête précédente (Kübler et Schwab, 2002) que les habitants de la couronne d'agglomération se déplacent fréquemment en direction du centre, mais que les habitants des centres-villes ne connaissent que très peu leur propre agglomération. A ceci s'ajoute le fait que les centres-villes sont souvent surinvestis en termes d'équipements structurels. Dans le cas lucernois, ceci a conduit en 2008 à l'ouverture d'un centre de musique - le *Südpol* - dans l'agglomération de Lucerne sur le territoire de la commune de Kriens<sup>50</sup>. Il s'agit d'un remplacement du local de musique actuelle *Boa*, qui a dû être fermé à cause de litiges répétés avec le voisinage. La *Boa* avait été créée en tant que concession à la scène culturelle alternative dans le cadre du compromis culturel lucernois pour faire passer le KKL (Carcano, Erpen et al. 2008). Par ailleurs, le système régional de financement de la culture à Lucerne, la RKK *Region Luzern*, s'est développé à partir de 2008 en véritable acteur régional de la politique culturelle, gérant un fonds substantiel pour soutenir la culture dans l'agglomération.

*Potentiel démocratique 4 : Forger et présenter l'identité de l'agglomération.* La culture peut contribuer à forger une identité, à inciter les habitants à se positionner et à se sentir appartenir ou non à une collectivité, par exemple une ville ou une agglomération. La culture offre une médiation pour s'identifier avec une collectivité. Le processus de réalisation du *Kultur- und Kongresszentrum Luzern* a fondamentalement contribué à renforcer le profil de Lucerne en tant que ville de musique. Lucerne se positionne aujourd'hui très nettement comme « *Musikstadt* ». Ainsi, la dite « *Kultur-Standortpolitik* » (politique de marketing urbain) de la ville de Lucerne mise très

---

<sup>49</sup> Cf. le site internet [www.kulturregionluzern.ch](http://www.kulturregionluzern.ch).

<sup>50</sup> De même, il y avait à Genève l'idée de réaliser une *Maison de la Danse* sur le territoire de la commune de Lancy. Cette initiative a cependant été rejetée en votation populaire par le souverain de la commune de Lancy.

explicitement sur la musique et les festivals<sup>51</sup>. L'enseignement de cette politique qui rayonne au niveau national voire international en est devenue le *Kultur- und Kongresszentrum*<sup>52</sup>. L'idée est très répandue que la culture serait éminemment « urbaine » (Häussermann et Siebel, 1987 et 1993). Il est cependant intéressant de constater que ce n'est pas seulement la ville-centre, mais davantage en fait les communes des agglomérations qui misent de manière ciblée sur la culture pour forger une identité, pour créer un sentiment d'attachement de la population à la commune, une « patrie » ou un « chez soi »<sup>53</sup>. Un tel sentiment d'appartenance est fondamental et renforce l'exercice par les habitants de leurs droits civiques et de leurs possibilités de participation politique.

*Potentiel démocratique 5 : Bénéficiaire politiquement de la créativité de l'activité culturelle.* La liberté des arts - inscrite et protégée par l'art. 21 de la Constitution fédérale helvétique - fait bénéficier les artistes et acteurs culturels d'une liberté de pensée, d'expression et de création singulière et extraordinaire<sup>54</sup>. Les artistes sont considérés dans la société comme des « têtes créatives » ou des « libres penseurs » et, surtout, ils ont la *Narrenfreiheit*. Ceci constitue de deux manières un potentiel de renouveau démocratique en soi. D'une part, Jürgen Habermas (Habermas, 1985 et 2006) et l'École de Francfort ont démontré que l'environnement culturel façonne fondamentalement l'espace public dans lequel la démocratie s'exerce. Ils parlaient de la « *kulturelle Vorpräfigierung der Öffentlichkeit* », ou préfiguration culturelle de l'espace public (Habermas, 2006). La culture peut montrer des choses dans des contextes et des interrelations tout à fait nouveaux. Elle peut ainsi être novatrice et défricher de nouvelles manières de concevoir et d'aborder les choses. La culture force les citoyens à se confronter avec des questions d'actualité et peut également leur conférer le capital culturel nécessaire pour se positionner et pour défendre leur propre opinion. D'autre part - et il s'agit là d'un vecteur de démocratisation que le modèle constructiviste de démocratie met en avant - l'implication directe d'acteurs culturels dans le processus politique peut avoir comme conséquence que des problèmes et questionnements peuvent être vus sous un tout autre angle. Ceci peut débloquent des situations politiques et donner une direction nouvelle au débat démocratique public<sup>55</sup>.

Le fait est néanmoins que dans l'analyse empirique menée, on a peu eu les moyens de dépister et d'identifier ce type de *créativité narrative* que l'implication d'acteurs culturels dans le processus politique pourrait engendrer. C'est sans doute dans ce vecteur que réside le plus grand potentiel heuristique pour les analyses à venir dans ce domaine.

---

<sup>51</sup> Cf. le site internet [www.stadt-luzern.ch/default.aspx?pageid=1866](http://www.stadt-luzern.ch/default.aspx?pageid=1866).

<sup>52</sup> De manière analogue, le nouveau *Zentrum Paul Klee* (ouvert en 2005 à Berne) représente la « Klee-Stadt ». Ceci est en contradiction avec le fait que la nationalité suisse a été accordée à cet artiste né à Berne d'un allemand et d'une suisse, ville où il a passé son enfance et où il est revenu vivre seulement après l'arrivée au pouvoir des nazis.

<sup>53</sup> Un exemple parlant dans la région bâloise est la *Reinacher Kulturoffensive*.

<sup>54</sup> Seule la science bénéficie d'une liberté académique aussi étendue ou presque.

<sup>55</sup> On peut citer le projet qui a germé au Service culturel de la Ville de Berne visant à impliquer plus systématiquement les artistes et leur créativité dans le processus politique.

## Bibliographie

- BARBER B., 1984, *Strong Democracy: Participatory Politics for a New Age*, Berkeley, University of California Press.
- BENHABIB S., 1992, *Models of Public Space. Habermas and the Public Sphere*, C. Calhoun, Cambridge.
- BENHABIB S., 1996, *Democracy and Difference*, Princeton, Princeton University Press.
- BOLZ U., 2005, *Public Private Partnerships in der Schweiz*, Zurich, Bâle, Genève, Schulthess.
- BÜHLMANN K., 1998, *Kultur- und Kongresszentrum Luzern. Die Geschichte seines Werdens, die Zukunft seiner Idee*, Rotkreuz, Zürcher Druck und Verlag AG.
- CARCANO O., ERPEN T. et al., 2008, *Ein Boa Teil*, Emmenbrücke, Maniac Press.
- CLOTTU G., 1975, *Eléments pour une politique culturelle en Suisse. Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude de questions concernant la politique culturelle en Suisse*, Berne, Office fédéral des imprimés et du matériel.
- Conseil de l'Europe, 2008, *Culture, âme de la démocratie*.
- DOWNS A., 1957, *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper.
- FERREE M. M., GAMSON W. A. et al., 2002, « Four models of the public sphere in modern democracies », in *Theory and Society*, 31, pp. 289-324.
- FRASER N., 1995, *What's Critical about Critical Theory. Feminists Read Habermas*, J. Meehan, Routledge, pp. 21-55.
- GERBER A., 1999, « Blätter einer Schweizer Kulturpolitikgeschichte », in A. Schindler et C. Reichenau, *Zahlen, bitte! Kulturbericht 1999: Reden wir über eine schweizerische Kulturpolitik*, Berne, Office fédéral de la culture.
- HABERMAS J., 1965, *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, Berlin, Luchterhand.
- HABERMAS J., 1981, *Theorie des kommunikativen Handelns*, Frankfurt am Main, Suhrkamp.
- HABERMAS J., 1985, *Die Kulturkritik der Neokonservativen in den USA und in der Bundesrepublik. Die neue Unübersichtlichkeit*, Frankfurt am Main, Suhrkamp.
- HABERMAS J., 2006, *Strukturwandel der Öffentlichkeit. Untersuchungen zu einer Kategorie der bürgerlichen Gesellschaft: mit einem Vorwort zur Neuauflage 1990*, Frankfurt am Main, Suhrkamp.
- HÄUSSERMANN H., SIEBEL W., 1987, *Kulturpolitik oder das Ende der Stadtkultur. Die Bedeutung der Bilder von der Stadt. Neue Urbanität*, Frankfurt am Main, Suhrkamp.
- HÄUSSERMANN H., SIEBEL W., 1993, *Festivalisierung der Stadtpolitik. Stadtentwicklung durch grosse Projekte*, Opladen, Westdeutscher Verlag.
- HIRST P., 1994, *Associative Democracy New Forms of Economic and Social Government*, Cambridge, MIT Press.
- KÜBLER D., SCHWAB B., 2002, *La métropole et le politique*. Lausanne, Rapport LaSUR n° 3.



- MILL J. S., 1991, *Considerations on Representative Government*, Prometheus Books.
- NEGRIER E., FAURE A., 2001, *La politique culturelle des agglomérations*, Paris, La Documentation française.
- SAEZ J.-P., 2000, *Développement urbain et culture*. Grenoble, Observatoire des politiques culturelles.
- SCHUMPETER J. A., 1942, *Capitalism, Socialism and Democracy*, New York, Harper.
- SCHWAB B., 2004, « The Rise of Urban Symbols through Cultural Policies. Three Flagship Cultural Projects between Internationalisation Strategies and Local Resistance », in F. Eckhardt et D. Hassenpflug, *City Images and urban Regeneration*., Frankfurt am Main, Peter Lang GmbH.
- SCHWAB B., 2006, « Kulturpolitik(en) in der Schweiz », in U. Klöti, P. Knöpfel et H.-P. Kriesi (dir.), *Handbuch der Schweizer Politik*, Verlag Neue Zürcher Zeitung, pp. 826-844.
- SCHWAB B., 2007, « Public Private Partnerships: Opportunity or Menace for Democratic Policy Making in Urban Agglomerations ? », in J. Franzke, M. Boogers, J. M. Ruano et L. Schaap (dir.) *Tensions between local governance and local democracy*, The Hague, Reed Business.
- SCHWAB B., 2007, « Cultural policies in Switzerland », in U. Klöti, P. Knöpfel et H.-P. Kriesi (dir.), *Handbook of Swiss Politics*, Neue Zürcher Zeitung Publishing (2nd revised edition), pp. 798-817.
- YOUNG I. M., 1992, *Communication and the Other: Beyond Deliberative Democracy. Democracy and Difference*, S. Benhabib. Princeton, Princeton University Press.

#### Liste des interviews menées

Les chiffres apposés aux citations dans le texte signalent l'emplacement des affirmations citées sur l'enregistrement digital de l'interview.

Type d'acteur	Fonction
Elu politique	Syndic de la commune d'agglomération de Kriens, Parti démocrate-chrétien (PDC), président de la <i>Regionale Kulturkonferenz Luzern</i>
Elu politique	Membre du Grand Conseil du Canton de Lucerne, Parti des Verts, Secrétaire syndical, membre du Conseil de fondation du <i>Kultur- und Kongresszentrum Luzern</i>
Manager culturel	Vice-directeur du <i>Kultur- und Kongresszentrum Luzern</i>
Acteur culturel	Membre du <i>Kulturforum Luzern</i>
Acteur culturel	Rédacteur du <i>Kulturmagazin</i>
Responsable culturel	Directeur <i>Kulturförderung</i> du Canton de Lucerne, membre du Conseil de fondation du <i>Kultur- und Kongresszentrum Luzern</i> , secrétaire de la <i>Regionale Kulturkonferenz Luzern</i>
Responsable culturel	Responsable culturel de la Ville de Lucerne, membre du Conseil de fondation du <i>Kultur- und Kongresszentrum Luzern</i>